

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 40 (dont 1 procuration)

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 7

OBJET :

**ANIMATION DU
LABEL « TERRES
DE JEUX »
SPORT POUR TOUS
ET DEVELOPPEMENT
LOCAL ET
TOURISTIQUE**

**DEMANDE DE
SUBVENTION
LEADER**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - C. BARDOT – J. KUCHNA – M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. WIRTH – T. LAPLACE – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL (à partir de la délibération n° 6) - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – V. TRIBOULET – S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE.

Absents excusés :

M. F. SENNEPIN, Vice-Président

Mme et MM. F. SZYPULA – R. DEJEAN – C. DUMONT – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués -

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 9 SEP. 2020

Publiée ou notifiée le :

- 9 SEP. 2020

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment sa compétence supplémentaire liée à l'attractivité du territoire, en matière de développement territorial par le sport,

Vu le programme LEADER mis en place par le Pays de Vichy Auvergne et sa fiche action 6 intitulée « inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et de séjour de qualité »,

Vu le lancement du label Terre de Jeux 2024, qui est intervenu le 17 juin 2019 et qui vise à mobiliser les Français autour de Paris 2024, mais aussi et surtout à mettre plus de sport dans leur quotidien,

Considérant que l'économie liée au sport constitue un axe de développement majeur pour le territoire,

Considérant que l'obtention du label Terre de Jeux 2024 conditionne la sélection en qualité de centre de préparation aux Jeux (CPJ), qui est un objectif conjoint de Vichy Communauté et du CREPS Auvergne – Rhône Alpes - Vichy,

Considérant que le label Terre de Jeux 2024 peut être remis en question faute d'actions suffisantes de la part du territoire labellisé,

Considérant le bilan positif des actions menées, malgré la crise sanitaire qui a porté préjudice à la réalisation du programme initialement prévu,

Considérant que le référencement en qualité de CPJ facilitera la commercialisation de nos équipements sportifs et des hébergements du territoire,

Considérant le rôle d'animation et de coordination que Vichy Communauté a vocation à jouer sur cet enjeu de développement du sport pour tous,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de renouveler l'affectation d'un agent à temps complet, du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021, sur la mission de pilotage et mise en œuvre des projets prévus dans le dossier de demande de labellisation, pour le coût total prévisionnel d'un montant de 45 250,89 € HT,
- de solliciter l'aide financière de l'Europe au titre du programme Leader du Gal Pays Vichy Auvergne pour un montant de 27 150,53 € représentant 60 % du coût total HT du projet,
- d'apporter le cofinancement du projet à hauteur de 18 100,36 € représentant 40 % du coût total du projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 3 septembre 2020.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Fédéric AGUILERA



<p style="font-size: 1.2em; margin: 0;">Accusé de réception d'un acte en préfecture</p> <p style="margin: 5px 0;">DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE</p>
--

Objet de l'acte : 2020 - ANIMATION DU LABEL TERRE DE JEUX SPORT POUR TOUS ET
 DEVELOPPEMENT LOCAL ET TOURISTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION
 LEADER

.....

Date de décision: 03/09/2020

Date de réception de l'accusé 09/09/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 03SEP2020_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200903-03SEP2020_7-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20200903-03SEP2020_7-DE-1-1_1.pdf)